

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 OCTOBRE 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

date de convocation 28/09/2017

date d'affichage /2017

L'an deux mille dix-sept et le cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Myriam FERRIERE, Sandrine DESSEAUX, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY et Cindy DAUBIN.

Absentes excusées : Mme Danick FLEURY et M. Gilles BELTRI,

Absent : M. Eric GALLY

Pouvoir : Mme Fleury à Mme Gauthier et M. Beltri à M. Daigny

Secrétaire de séance : Mme Françoise Gauthier

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 22 juin 2017 ; il est approuvé.

Monsieur Damay demande que le stationnement dans le village soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Madame Desseaux demande que les excès de vitesse soient mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

1/ ACCESSIBILITE – 2^{ème} tranche :

Cette tranche concerne la mise en accessibilité (portes d'entrée et aménagement des sanitaires) de la salle polyvalente, de la salle de réunion, de même que les menuiseries des écoles et de la mairie et les sanitaires de ces locaux.

* ***Demandes subventions*** : La subvention d'Etat (DETR) n'est pas accordée cette année (10.353€). Le dossier peut être proposé de nouveau en 2018 mais les travaux seront commencés, il deviendra caduc pour 2019. Pour la subvention départementale (8.874€), un accord de préfinancement est accordé. Le Maire propose d'engager les travaux et de confier la préparation de l'appel d'offres à l'architecte M. Roux. **Accord unanime des conseillers**

* ***Installation du lave-linge*** : Suite aux remarques faites à la dernière réunion, le Maire propose de condamner les toilettes homme de la mairie et d'y installer le lave-linge de même qu'un lavabo plus grand sur meuble à tiroirs ; un devis est établi 1.111€. Il prévoit également l'installation d'un sèche-linge. Mmes Patte & Daubin rapportent le souhait des enseignantes de cette installation dans la nouvelle salle pour son utilisation par l'atsem. Le Maire précise que les enseignantes jugent que la nouvelle salle est trop petite, cette demande est donc contradictoire. Par ailleurs et jusqu'alors l'entretien du linge est assuré par l'adjointe technique. Il regrette de ne pas avoir été directement interpellé. Le devis A+ dépannages est validé à l'unanimité pour une installation à la mairie.

2/ FINANCES COMMUNALES:

* ***Eglise – maintenance horloges et réparation*** : les devis Paschal et Huchez sont présentés pour ces prestations – La proposition de maintenance de Paschal est moins onéreuse (240€/an), le remplacement du moteur défectueux de la cloche 3 légèrement supérieur (1.772,80€ ht). Le Conseil valide ces deux propositions.

Un nettoyage des gouttières de l'église et du clocher est à prévoir annuellement précise M. Daigny pour éviter une certaine humidité dans le clocher.

* **Radars – maintenance** : La Sté Elancité propose un contrat de maintenance pour les radars installés rue d'Hangest (199€ht/appareil/an), la garantie du matériel arrivant à terme le 14 octobre. **Le Conseil ne retient pas cette proposition (5 pour – 9 contre)**

* **Subvention association des parents d'élèves du collège de Moreuil** : la demande a été communiquée à chaque conseiller et le Maire propose le versement de 150€. **Le Conseil décide de ne pas accorder de subvention.**

* **Formations** : Compte tenu de l'évolution et des changements importants dans le domaine de l'état-civil, le Maire propose l'activation et la formation de la secrétaire sur le module E GRC Etat civil du logiciel Berger Levrault – coût 395€ ttc - **Accord du Conseil**

L'embauche de Kévin Darcis en contrat aidé oblige la commune à une formation annuelle ; le Maire propose, à la demande de l'agent, de lui faire suivre une formation permis BE – coût 510€ ht – **Accord du Conseil** – Une entrevue avec sa référente aura lieu le 20/10 ; elle sera questionnée sur le maintien du financement à 75% par l'état. Le contrat s'achève début août 2018 et le Maire note le travail important accompli par ce mi-temps supplémentaire et invite les Conseillers à réfléchir sur le maintien de cet emploi au terme du contrat. Chacun reconnaît l'efficacité et le sérieux de l'agent.

* **Parcelle ZK 146 – demande de M. Barbary** : La parcelle ZK 146 située au-dessus de la carrière a été décapée partiellement pour permettre l'extraction de craie par l'AFR pour recharger les chemins. Cette parcelle étant louée à la SCEA BARBARY, cette dernière demande une indemnité de sortie de 341,85€ et une proratisation à 10/12° du fermage 2017 (courrier du 12/09/17), la parcelle étant déclarée jachère fixe et SIE. **Accord unanime du Conseil - La parcelle ne sera plus louée à l'avenir et réservée à la commune.**

Suite au chargement des boues de curage des mares par les agriculteurs, il est convenu que la commune prenne en charge 2.500 € sur la facture de l'entreprise Brunel pour l'étalement de la craie dans les chemins communaux ; l'AFR versera à la commune, sous forme de subvention, le reste à charge déduction faite de cette participation et de l'éventuel remboursement de TVA.

* **Indemnités des élus (formulation)** : Les délibérations prises en avril 2015 font référence à l'indice 1015 (indice brut terminal de la fonction publique territoriale). De ce fait, les modifications de cet indice devront automatiquement faire l'objet d'une nouvelle délibération. Le Maire propose de revoir la rédaction de ces délibérations en faisant référence à « l'indice de la fonction publique territoriale sans énoncer l'indice. **Adopté (2 abstentions)**

* **Décision modificative** : Elle s'équilibre à 28.795€ et tient essentiellement compte des recettes supplémentaires de fonctionnement : + 17.739€ de taxe additionnelle de droit de mutation (régularisation 2005/2008) + 5.017€ de remboursement de salaires par l'assurance (arrêts maladie des agents) + 2.617€ indemnités jugement Liphout (mur église 2011) + 1.412€ dotation recensement + 1.746€ surplomb éoliennes Sterre Energies. Les crédits sont répartis en dépenses en fonction des besoins et libèrent 23.352€ disponibles placés en entretien de bâtiments. **Adoptée à l'unanimité**

3/ PERSONNEL COMMUNAL : Des modifications interviennent sur la rémunération des agents suite au retour à la semaine de 4 jours de classe. Elles doivent recevoir l'avis du Comité technique avant d'être applicables.

* **poste Atsem de Mme Dubois** : depuis 2014, la durée de service du poste est de 29/35^{ème}. Depuis la fin des cours le mercredi, la durée de service est à ramener à 25,8/35^{ème} à défaut de pouvoir reclasser l'agent. Mme Dubois est d'accord et changera de régime de retraite.

* **poste d'adjoint technique de Mme Pringuer** : la réorganisation de l'emploi du temps de l'agent (entretien de l'extension école en plus, église, entretien salle réunion) et la mensualisation de certaines tâches amènent le Maire à proposer de porter ce poste de 32,5h à 35h. Seront toujours rémunérées en plus les 4h/location de la salle polyvalente (contrat signé).

* **poste d'adjoint d'animation de Mme Lamotte** : Embauchée le 04/09/07 en CDD pour l'année scolaire, elle travaille 17,33h/semaine. Les heures travaillées au-delà de 17h45 sont

réglées en heures complémentaires. Cette rémunération n'est pas annualisée (pas de salaire pendant les vacances scolaires).

* **Tableau des effectifs** : Suite au départ de Mme Darcis, le tableau des effectifs doit être modifié par la suppression des deux postes qu'elle occupait (poste d'adjt tech. 2^{ème} classe 5,24/35^{ème} et poste d'adjt d'animation 13,30/35^{ème})

Après en avoir délibéré, le Conseil valide ces propositions et charge le Maire de les soumettre au Comité technique.

4/ QUESTIONS DIVERSES :

* **SIEP – adhésion de Démuin et Aubercourt** : Le Siep du Santerre a validé par délibération le 27/06/2017 la demande d'adhésion de ces communes à c/ du 01/01/2018. Chaque commune adhérente doit se prononcer – **Avis favorable à l'unanimité.**

- **rapport annuel 2016** : Il a été adopté par le Comité syndical le 27/06/2017 et doit être présenté au Conseil avant la fin de l'année. Il est tenu à la disposition de chacun.

- Monsieur Thibaut a constaté une baisse importante de débit. Le Syndicat sera averti et questionné.

* **Avis sur projet éolien Caix / Cayeux en Santerre / Vrély** : l'installation de 12 éoliennes et 3 postes de livraison est projetée par la SCS Enertrag Santerre IV sur le plateau entre Cayeux et Vrély. Une enquête publique est en cours jusqu'au 11 octobre. Le Conseil est consulté au titre des communes concernées par les risques et inconvénients générés par ce projet. **Avis défavorable par 10 voix contre et 4 abstentions.** Cet avis sera communiqué en Préfecture.

* **Eolien Plessier** : Un état des lieux par huissier a été fait chemin de Fresnoy avant le début du chantier éolien ; quand sera fait l'état des lieux de sortie ? Le Maire se rapprochera de Valorem.

M. Daigny demande où en est l'étude du projet éolien Elicio ; le Maire signale qu'Elicio et Energieteam prospectent effectivement des propriétaires, un nouveau projet sur Contoire et sur Hangest étant à l'étude. Il doit recevoir ces deux sociétés prochainement.

* **Chauffage école** : Le Maire présente le devis établi pour l'installation de 3 radiateurs dans la classe de Mme Pillon – 3.985,74€ pour des radiateurs auto-programmables à chaleur douce. Le conseil souhaite que le chauffage des écoles soit étudié dans sa globalité permettant ainsi d'éventuelles subventions au titre des économies d'énergie.

Le Maire informe l'assemblée que l'école va être dotée de deux équipements ENT (Espace Numérique de Travail).

* **courrier M. Fievet** : lecture du courrier daté du 22/09 est donnée aux conseillers. Il demande le changement de côté de stationnement rue de l'Hirondelle et revient sur les bordures de la rue de l'Hérelle. Le Conseil maintient l'interdiction de stationner côté pair. Le caniveau devant le 12 rue de l'Hérelle sera dégagé et aménagé d'une grille afin de permettre un meilleur écoulement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,